

DEPARTEMENT
ORNE
CANTON
LA FERTE-MACE
COMMUNE
LA FERTE-MACE

REGLEMENTATION ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

LE MAIRE DE LA FERTE-MACE,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2211 – 1 et suivants,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu l'arrêté préfectoral de création d'une commune nouvelle NOR 1111-16-00002 du 12 janvier 2016,
- Vu l'arrêté de Flers Agglo accordant le permis de démolir du 05 avril 2018,
- Vu la demande présentée par l'entreprise Terrassements Transports Andrieu T.T.A. (Le Bourg – 61320 JOUE-DU-BOIS – 02.33.37.22.06), sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public, afin de réaliser des travaux de démolition d'un garage au 32 rue Pierre Neveu, sur la parcelle cadastrée K 656, du 08 janvier 2019 au 18 janvier 2019,
- Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers,

- ARRETE -

ARTICLE 1 - Afin de réaliser des travaux de démolition d'un garage au 32 rue Pierre Neveu, l'entreprise T.T.A. est autorisée à occuper le domaine public, du 08 janvier 2019 au 18 janvier 2019.

ARTICLE 2 - Pendant la durée des travaux, le stationnement sera interdit de chaque côté du passage piéton, du n° 27 de la rue Pierre Neveu jusqu'à la rue d'Argentan.

ARTICLE 3 - Pendant la durée des travaux, l'entreprise T.T.A. est autorisée à poser des barrières de sécurité devant le n° 32 de la rue Pierre Neveu.

ARTICLE 4 - Le demandeur devra prendre toutes précautions utiles afin que le droit des tiers demeure expressément réservé, ces travaux étant placés sous sa seule responsabilité.

ARTICLE 5 - Les prescriptions des articles précédents seront matérialisées par la pose d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur qui sera mise en place par l'entreprise T.T.A.

ARTICLE 6 - Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame le Commandant de Gendarmerie
- Monsieur le Major du Centre de Secours de La Ferté-Macé
- Monsieur le directeur du CHIC des Andaines de La Ferté-Macé
- L'entreprise T.T.A.

Fait à LA FERTE-MACE,
Le 3 janvier 2019,
Le Maire,
Jacques DALMONT

